



Lettre d'information n°2

Mai 2024

Association nationale de protection des patrimoines eaux & rivières

Siège administratif (courriers administratifs) :

Moulin Sully, 89630 Saint-Brancher.

Siège social (courriers adhérents) :

12 rue Févret, 21140 Semur-en-Auxois

hydrauxois@gmail.com

Conseil d'administration : Charles-François Champetier, Président (Saint-Brancher, 89), Alain Auger, Trésorier (Semur-en-Auxois, 21), Pierre Baud (Avallon, 89), Régis Boutry (Saint-Léger Vauban, 89), Régine et Gilles Garraut (Genay, 21), Christian Jacquemin (Montmoyen, 21), Christine et Jean-Pierre Léger (Avallon, 89), Marie-Claude et Armand Persico (Massangis, 89), Francis Vigneron (Bussy-le-Grand, 21)



Retrouvez tous les articles et publications d'Hydrauxois sur notre blog : www.hydrauxois.org



Retrouvez le suivi de l'actualité par Hydrauxois sur **Twitter** à cette adresse : @hydrauxois



Rejoignez le groupe **Facebook** Hydrauxois d'échanges d'informations à cette adresse : <https://www.facebook.com/groups/hydrauxois/>



YouTube

Les vidéos de la chaîne Hydrauxois sur **YouTube** sont visionnables à cette adresse : <https://www.youtube.com/channel/UCJpQsXDfpank2WBF35F6wA>



RETENEZ LA DATE ! SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024

Assemblées Générales conjointes Hydrauxois / ARPOHC à MONTBARD (Côte d'Or)

Venez nombreux !

C'est une occasion unique pour vous de rencontrer les membres de notre association, d'échanger sur les sujets d'actualité, vos projets, les actions à envisager pour 2025... et de participer à des visites de sites exclusives !



[Décret scélérat sur la simplification des procédures pour des travaux en rivière \(national\)](#)

Le ministère de l'écologie souhaite que toutes les opérations d'effacement d'ouvrage hydraulique et les destructions / assèchements de plans d'eau, étangs, retenues et biefs soient ramenées au régime administratif de simple déclaration et non autorisation (pas d'étude environnementale sérieuse, pas d'enquête publique).

En 2019, un premier décret a été publié en ce sens, mais Hydrauxois et ses consocœurs ont obtenu son annulation au conseil d'Etat. En 2022, un nouveau décret a été publié qui reprend presque mot pour mot l'ancien. Hydrauxois demande à nouveau son annulation.

Hydrauxois a missionné une experte géographe (Caroline Bartout) via l'association AQUA ! afin de rassembler des preuves objectives sur le fait que détruire et assécher des étangs, canaux, retenues ainsi que détruire des ouvrages en lit mineur peut poser de multiples dangers / impacts liés à la modification locale du régime de l'eau, à la remobilisation des sédiments pollués, à la déstabilisation de fondation, à l'effondrement de berge, à la remontée d'espèces invasives, etc.

Ce document a été réalisé en mars-avril et transmis à notre avocat Me REMY pour nourrir la procédure ouverte au conseil d'Etat.

[Barrage du Theusseret sur le Doubs \(Doubs\)](#)

Ce site magnifique et bi-national (une rive en France, une autre en Suisse) est visé par une tentative de destruction organisée par la fédération départementale des pêcheurs et le syndicat de bassin, avec le soutien implicite de la préfecture. Une procédure "bien sans maître" avait été lancée en vue d'attribuer la propriété du vieux barrage au syndicat, puis de la détruire. L'association de riverains suisses *Sauvons le Theusseret* et l'association Hydrauxois ont contesté la procédure en justice par intervention de Me Remy.

Nous avons déjà signifié voici 3 ans aux acteurs publics locaux que toute tentative de destruction du site serait l'objet d'un contentieux, y compris une démolition par des voies détournées autre que le motif de continuité écologique. Le nouveau propriétaire de l'auberge associée à l'ancien moulin du Theusseret entend bien, comme tous les riverains, garder cette très belle chute et peut-être l'équiper pour produire de l'hydroélectricité. Il est déplorable que des administrations et des associations à agrément public continuent leur politique non légale de casse des ouvrages par tous les moyens, au lieu d'encourager à leur protection, valorisation et gestion.

Pour accéder à l'historique du dossier:

<http://www.hydrauxois.org/2018/04/sauver-le-theusseret-sur-le-doubs.html>

[Destruction illégale de l'étang de Bussières \(Yonne\)](#)

Comme annoncé dans notre dernière lettre d'information, l'association Hydrauxois a remporté une nouvelle victoire au conseil d'Etat en faisant condamner le ministère de l'écologie pour la destruction illégale de l'étang de Bussières.

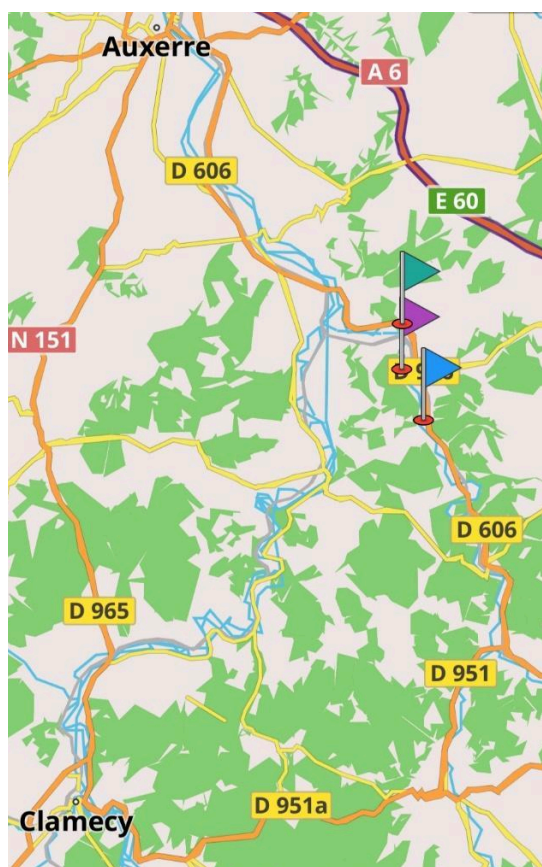
Le dossier retourne désormais en cour d'appel de Lyon, où notre avocat demandera une remise en état du site et envisagera l'opportunité de poursuites civiles / pénales.

Pour plus d'informations:

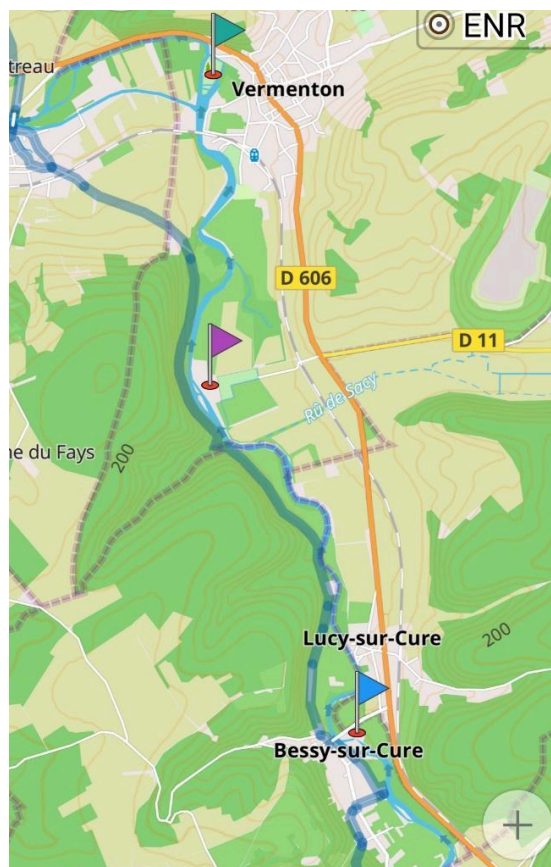
<http://www.hydrauxois.org/2024/03/le-conseil-detat-constate-lillegalite.html>



ZOOM Samedi 13 avril : à la découverte de 3 ouvrages hydrauliques de la vallée de la Cure (Yonne)



Source : Open Street Map (OsmAnd)



Samedi 13 avril, l'association Hydrauxois a organisé une visite de trois sites emblématiques au bord de la Cure, dans l'Yonne. Une quarantaine de personnes ont participé à cette journée enrichissante, sous un ciel magnifiquement ensoleillé.

Abbaye de Reigny

La visite a débuté à l'Abbaye de Reigny, fondée au XII^{ème} siècle. Propriété de M. et Mme Louis-Marie Mauvais depuis 2004, cette abbaye cistercienne a été restaurée avec soin pour mettre en valeur son cadre historique. Le couple a dû choisir entre une vie à Paris et la renaissance de ce site patrimonial. Leur choix s'est porté sur la seconde option, aboutissant à de nombreuses animations, réceptions et travaux. L'abbaye, redessinée en partie par l'architecte Claude Nicolas Ledoux au XVIII^{ème} siècle, a conservé son réfectoire, une rareté parmi les abbayes cisterciennes en Europe. Les Cisterciens, très attentifs à l'hydraulique, avaient aménagé une source et un réseau de canaux pour alimenter l'abbaye en eau. Le grand déversoir sur la Cure, essentiel au fonctionnement du moulin de l'abbaye, témoigne encore de cette ingénierie avancée.



Pour plus d'informations:

<https://www.abbayedereigny.com/>

Parc des Îles à Vermenton

La seconde étape de la visite a conduit les participants au Parc des Îles à Vermenton, guidés par Madame Mauvais, conseillère municipale de Vermenton. Le moulin du parc, dont l'activité a cessé vers 1950, faisait autrefois office de station de pompage pour l'eau de Vermenton.



Un projet de réhabilitation ambitieux, approuvé lors du conseil municipal du 22 juillet 2022, est en cours. D'un montant total de 1,3 million d'euros, ce projet bénéficie de diverses subventions. Les travaux, débutant en avril 2024 pour une durée d'un an, prévoient la création d'une salle multiculturelle, d'espaces associatifs, d'une zone de travail partagé, ainsi que d'une éventuelle turbine de production hydroélectrique.



Pour plus d'informations:

<https://vermenton.fr/projet-moulin>

<https://vermenton.fr/turbine-moulin>

<https://www.vermenton.fr/parc-des-iles>

Moulin de Bessy-sur-Cure

La dernière visite a eu lieu au moulin de Bessy-sur-Cure, récemment acquis par un nouveau propriétaire en août 2023. L'activité meunière y avait cessé dans les années 1960. Les participants ont pu observer des marques des crues de 1910 et 2001 gravées dans la pierre.

L'association Hydrauxois a joué un rôle crucial dans la sauvegarde du déversoir menacé de destruction. Ce déversoir, de plus de 100 mètres de long, crée un plan d'eau communal très apprécié en été. Toutefois, aucun projet de continuité écologique n'a encore abouti, les financements et autorisations publiques nécessaires n'étant pas réunis.

Conclusion

Cette journée a été un véritable succès, permettant aux participants de découvrir des trésors du patrimoine hydraulique de la région. L'association Hydrauxois a annoncé son intention de renouveler cette expérience chaque année, au retour des beaux jours, pour continuer à mettre en lumière l'importance de ces sites historiques et leur préservation.

Merci à tous les participants et aux propriétaires des sites pour leur accueil chaleureux et leur engagement dans la préservation du patrimoine.



Dossiers de conciliation – concertation en cours

- [Barrage du Surgié à Figeac \(Lot, Occitanie\)](#)

Un collectif de citoyens de Figeac, comprenant l'Association de Sauvegarde des Moulins du Quercy, a sollicité Hydrauxois pour l'aider à combattre une décision municipale de la Ville de Figeac sur la suppression du seuil du dernier moulin de Figeac.

De premières actions ont été menées: article sur le site d'Hydrauxois, courriers envoyés aux administrations, visios avec le collectif citoyen, élaboration d'un plan d'action...

Ce dossier est particulièrement complexe car plusieurs enjeux sont imbriqués: sécurisation du prélèvement en eau potable en amont du moulin, aménagement d'un plan d'eau de loisirs, non prise en compte du potentiel hydroélectrique, destruction d'un patrimoine multiséculaire...

Près de 200 personnes étaient présentes à la réunion publique organisée le 4 avril pour évoquer le projet. De nombreuses questions sont restées sans réponses, notamment sur l'étude patrimoniale du site.

Lien vers la vidéo:

<https://www.youtube.com/watch?v=cs4rwfLYRPI&t=6878s>

Hydrauxois suit ce dossier avec l'aide d'un conseil juridique, et dans la limite de ses ressources bénévoles.

- **Remise en eau du Bief de l'Ouche à Longvic (Côte d'Or, Bourgogne Franche-Comté)**

Suite à une crue en 2019, le barrage de ce bief situé en milieu urbain (banlieue de Dijon) a été détruit entraînant son assèchement. Le paysage a été fortement impacté puisque le bief traverse la commune, et les usages sociétaux connexes étaient nombreux: promenade, pêche, îlot de fraîcheur... l'eau passait sous une médiathèque qui a redonné une seconde vie à un ancien moulin. Aujourd'hui les citoyens sollicitent la mairie qui avait validé le projet de remise en eau lors du mandat précédent.

En effet, outre les problématiques sociétales et paysagères, des problèmes de dégradation physique de certaines maisons (voir une baisse de leur valeur immobilière) voient le jour. Hydrauxois a donc été sollicité pour accompagner le collectif de riverains dans le développement d'argumentaires juridiques, d'outils de concertation et de démocratie participative.

Des démarches administratives ont été réalisées, de nombreux documents ont été relus, analysés. Plusieurs visios et réunions sur site ont eu lieu.

La posture de la mairie laisse à penser que, tout comme pour Figeac, des démarches de contentieux juridique sont à venir...



Défense des patrimoines de l'eau

Hydrauxois et AQUA ! continuent de travailler en partenariat autour d'actions de défense des ouvrages hydrauliques.

Ces derniers mois ont été consacrés à l'élaboration des premiers outils de communication d'AQUA ! : flyer, plaquette d'information, trame de site web...



En préparation : l'implication dans le cadre de projets européens autour des moulins à eau et de la production de petite hydroélectricité, ou encore des bonnes pratiques de gestion de la ripisylve ; un cursus de formation dédiée à la petite hydroélectricité « cachée » ; l'accompagnement de la conciliation autour de la défense d'ouvrages hydrauliques en Bourgogne Franche-Comté et en Occitanie.

Pour vous tenir informés des activités d'AQUA ! vous pouvez suivre sa Page LinkedIN <https://www.linkedin.com/aqua-association>



Agenda

31 mai : Conférence organisée par la Société Naturaliste du Montbardois "Gestion des sécheresses et des crues de nos rivières", intervention de Pierre Potherat (contact: deschamps.christophe@wanadoo.fr)

21-23 juin : Journées des patrimoines de pays et des moulins / thème EAU : <https://www.patrimoinedepays-moulins.org/theme-2024/>

20-22 septembre : Journées européennes du patrimoine sur les thèmes "Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions" et "Patrimoine maritime".
<https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/evenement/themes/themes-2024>

7-8 novembre : 11èmes rencontres de la petite et très petite hydroélectricité de l'ADEME, à Beaune (détails à venir sur le site <https://hydro-bfc.fr/agenda/>)



Les derniers articles Hydrauxois en ligne

Pour lire les articles dans leur totalité, rendez vous sur le site d'Hydrauxois www.hydrauxois.org

17/05/2024

[Mares, étangs et petits plans d'eau pour préserver les amphibiens \(Moor et al 2024\)](#)

Les amphibiens préfèrent les plans d'eau calmes tels que les mares, étangs et petits lacs. En Suisse, une équipe de chercheurs a étudié les conditions favorables à ces espèces pour la création et la gestion de tels habitats. Ce travail, réalisé dans le canton d'Argovie sur 856 sites entre 1999 et 2019, met en lumière les facteurs environnementaux influençant la colonisation et la persistance des amphibiens. Il conclut à la nécessité d'avoir une forte densité et diversité de plans d'eau. Des données dont devraient s'inspirer les gestionnaires de l'eau en France, alors que l'on assiste parfois dans notre pays à de déplorables campagnes pour supprimer et non valoriser ces plans d'eau.

01/05/2024

[L'inventaire national des plans d'eau révèle la place surprenante de ces milieux en France](#)

L'inventaire national des plans d'eau en France commence à livrer ses premiers résultats consolidés. Ils ont été exposés récemment par une conférence de Pascal Kosuth, coordonnateur de l'INPE. Notre pays compterait en métropole 837 000 plans d'eau de toutes dimensions, représentant 499 000 hectares de milieux aquatiques et un stockage annuel de l'ordre de 17 milliards de m³, soit l'équivalent de la moitié des prélèvements humains. Aussi incroyable que cela puisse paraître, la plupart de ces plans d'eau sont ignorés de la directive européenne sur l'eau de 2000 comme de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. Une raison en est que du fait de leur origine généralement artificielle, ils étaient jugés sans grand intérêt pour une politique avant tout centrée sur l'eau courante (rivière) et l'eau de nappe. Or, la reconnaissance publique et la bonne gestion des plans d'eau sont manifestement un enjeu de premier plan pour la France et pour l'Union européenne...

24/04/2024

[La Bretagne détruit son patrimoine hydraulique, mais le saumon continue de régresser dans ses rivières](#)

Agence de l'eau, office français de la biodiversité, syndicats de bassin, associations naturalistes et fédérations de pêche le promettaient : avec la nouvelle politique dite de continuité écologique visant à effacer les ouvrages en rivières, les poissons migrateurs allaient revenir en masse pour coloniser les cours d'eau. En Bretagne, c'est l'inverse qui se produit pour le saumon : ses mesures de population n'ont jamais été aussi faibles depuis 25 ans. Certains « sachants » devraient donc changer de ton et cesser de jouer les apprentis sorciers sur argent public, car leurs résultats ne sont nullement à la hauteur des sacrifices demandés...

19/04/2024

[Les rivières ne connaîtront pas de retour en arrière \(Greene et al 2023\)](#)

La restauration de rivières est devenue une activité à budget mondial multimilliardaire, comme d'autres choix publics en écologie. Mais cette profusion de moyens se tient toujours dans une certaine confusion des fins et des méthodes, observent trois scientifiques dans une réflexion sur leur discipline. Avec de possibles déceptions à la clé, car on ne peut pas revenir à un état antérieur de l'évolution, ni même promettre des résultats garantis, compte-tenu de la complexité et de la contingence propres à chaque écosystème dans sa trajectoire évolutive...

16/04/2024

[La réglementation européenne "Restaurer la nature" est bloquée par le conseil des Etats](#)

Plusieurs États membres de l'Union européenne ont retiré leur soutien à une réglementation phare dite de restauration de la nature, bloquant ainsi son adoption. Cette décision survient dans un contexte de défis accrus pour le secteur agricole européen, exacerbés par des tensions géopolitiques et des changements climatiques. Mais au-delà de cette conjoncture, la difficulté à faire passer des lois imposant "*par en haut*" la manière dont les citoyens devraient ou ne devraient pas gérer leur cadre de vie est un signe des temps. L'écologie elle aussi aura l'obligation d'être plus ouverte à la diversité des attentes sociales et à la complexité des représentations de la nature...

11/04/2024

[La destruction de la chaussée du Surgié à Figeac soulève de fortes oppositions](#)

La commune de Figeac et la préfecture du Lot s'orientent vers la destruction de la chaussée du Surgié, sur la rivière Célé. Mais de nombreux riverains et des associations locales s'y opposent. L'association Hydrauxois a demandé la communication des expertises qui, selon une mauvaise habitude des gestionnaires publics, ne sont pas publiées sur les sites de la préfecture, de la commune, de l'agence de l'eau ou du syndicat de bassin, alors qu'elles sont financées par le contribuable et d'intérêt général. Nous publions ci-après la synthèse faite par un riverain, M. Daniel Paget, engagé dans le collectif de défense du site du Surgié. Ce récit permet de comprendre l'histoire du lieu et de mesurer les diverses inquiétudes nées de la potentielle destruction d'un patrimoine sur argent public, pour un montant exorbitant qui pourrait approcher les 10 millions d'euros. Le dossier présente aussi de nombreuses questions sur sa légalité, que les conseillers juridiques de l'association Hydrauxois vont examiner de près...

03/04/2024

[Les riverains, moulins, étangs, protecteurs du patrimoine seront toujours exclus des instances des SAGE](#)

Un **[projet de décret](#)** soumis à consultation a pour objet de modifier les dispositions du code de l'environnement relatives aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Rappelons que les SAGE participent à la gestion publique de l'eau à l'échelle d'un bassin versant...

24/03/2024

[Un barbeau ibérique profite des aménagements de barrages hydro-électriques \(*Santos et al 2023*\)](#)

L'examen d'un aménagement de barrage hydroélectrique sur la rivière Vilariça révèle des résultats intéressants pour la survie et la reproduction d'une espèce de barbeau ibérique. Il est possible de concilier les usages humains de la rivière et le maintien de la biodiversité fluviale...

10/03/2024

[Le conseil d'Etat constate l'illégalité de la destruction de l'étang de Bussières par la fédération de pêche et la préfecture de l'Yonne](#)

Après 6 années de procédure, l'association Hydrauxois obtient enfin la condamnation par la justice de l'opération de destruction et assèchement de l'étang de Bussières : ce magnifique patrimoine hydraulique et écologique des marges du Morvan avait été détruit dans des conditions opaques, en absence de toute étude environnementale et de toute enquête publique. Il va sans dire que cette décision légitime la défiance que l'on peut avoir envers une administration eau & biodiversité qui a engagé depuis la décennie 2010 une longue dérive sur le dossier de la continuité écologique des cours d'eau. Nous attendons des préfets un rappel à l'ordre de leurs agents comme des fédérations de pêche à agrément public...